

Ecolo - Conseil Communal du 25 janvier 2024

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 21 décembre 2023

En signe de protestation, au nom d'Ecolo-GIC, je voterai contre le PV pour marquer notre ras-le-bol par rapport à la non-retransmission du CC, parce que la retransmission est un moyen d'information et de lien entre les élus et les électeurs. C'est un moyen pour rendre notre commune plus démocratique et transparente.

Point 2 : Budget 2024

Le 22 septembre 2022, le CC a voté à l'unanimité un budget annuel pour des investissements en énergies renouvelables. Je joins l'extrait du PV de CC :

34) POINT COMPLÉMENTAIRE DE MONSIEUR JEAN LE MAIRE : BUDGET POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant l'urgence de la transition énergétique pour limiter l'impact sur le réchauffement climatique;

Considérant la hausse des prix des énergies fossiles et de l'électricité; Considérant les conclusions du dernier rapport de GIEC qui demande aux politiques d'agir rapidement pour diminuer rapidement et de manière significative la production de gaz à effet de serre;

Considérant que des solutions existent pour réduire la production de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement et de l'utilisation de nos bâtiments communaux;

Considérant que sans investissement, on devra toujours payer plus pour l'énergie et qu'il est plus que temps d'enfin investir pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et à l'achat d'électricité;

DÉCIDE, A l'unanimité,

Article 1 : De prévoir au budget communal de 2023 des investissements d'un montant correspondant à 20% des dépenses en chauffage, électricité et gaz de l'année 2021, soit 20% de 284 296 € = 56.859 € pour des équipements de production d'électricité renouvelable, des installations de chauffage sans énergies fossiles dans nos bâtiments communaux. Ces investissements seront réservés aux bâtiments qui ne font pas l'objet d'un projet de rénovation important qui eux, de façon évidente, seront équipés pour fonctionner à 100% avec des énergies renouvelables. Pour le budget de 2024, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2022. Pour le budget de 2025, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2023 plus le solde du budget énergie renouvelable non utilisé en 2023 et ainsi de suite jusqu'à ce que la commune soit autonome énergétiquement.

L'année passée, il était prévu une chaudière biomasse à l'article 104/724-60/2023 pour 70 000€ qui n'a pas été finalisée et des panneaux photovoltaïques pour l'école de Presgaux à l'article 722/724-60/2023 pour 25 000€ qui devraient être posés prochainement.

Pour le budget 2023, le point complémentaire de septembre 2022 a été respecté.

Pour le budget 2024, je n'ai pas retrouvé de projets d'investissements pour des équipements de production d'électricité renouvelable et/ou pour des installations de chauffage sans énergies fossiles. A quoi cela sert de voter des points complémentaires en CC, si le Collège ne respecte pas les décisions prises à l'unanimité par les Conseillers communaux ? Visiblement, ce Collège n'est pas fiable dans les engagements pris.

Vu les importantes corrections à apporté à ce budget pour qu'il soit cohérent avec nos décisions et remarques, au nom des Ecolo-GIC je propose de reporter l'approbation du budget au mois de février et de voter un douzième provisoire.

La Maison de la Forêt

Le Collège a décidé d'arrêter le projet de la Maison de la Forêt. Nous ne comprenons pas qu'un tel projet indispensable pour le développement touristique du Parc National, de la commune de Couvin et de ses environs et des grottes de Neptune soit arrêté si à peu de temps du début des travaux, après les sommes importantes déjà engagées, après avoir obtenu le permis de bâtir, après avoir acheté et démoli le chalet existant, après avoir

réalisé les forages de prospection pour la géothermie, après avoir installé des containers provisoires qui risquent de rester là pendant plusieurs années !

Concernant la Maison de la Forêt, nos questions :

- Quelles sont les sommes déboursées et restant dues pour le bureau d'architecte, les forages de reconnaissance, pour la géothermie, pour l'achat et la démolition du chalet existant, et pour l'achat et l'installation des containers servant de toilettes et d'accueil aux grottes de Neptune ?
- Dans les 20 895 000€ que Belfius comptabilise pour les nouveaux projets introduits en 2024, quelle est la somme prévue pour la Maison de la Forêt ? Est-ce 5 000 000€ c'est-à-dire l'estimation du projet ? Ou 1 050 000€ c'est-à-dire le coût supporté par la commune étant donné le subside de 80% ?
- Si Belfius a pris en compte le budget de 1 050 000€ pour la Maison de la Forêt, cela n'est pas significatif pour diminuer les remboursements de la commune. On passerait d'un remboursement de 4 333 600€ au lieu de 4 450 000€ soit un gain de 116 400€ ou 2,6%. Est-ce le cas ? Ou Belfius a-t-il pris en compte le budget total de la Maison de la Forêt sans les subsides, soit 5 000 000€ ?

Question plus générale concernant le document de Belfius « Profil financier Couvin » reçu jeudi dernier :

- Quels sont les projets 2024 et leurs montants pour arriver à un total de 20 895 000€ ?
- Est-ce que le budget pour la maison de repos de Momignies est comptabilisé dans ces 20 895 000€ ?
- Est-ce que le subside de 3 460 000€ pour le Bercet (si les travaux sont terminés pour mars 2026) est comptabilisé dans ces 20 895 000€ ?
- Que vont devenir tous ces projets votés et pas encore commencés comme les Halles, la conciergerie du site Efel, la crèche du Bercet, la maison du Bailly à Pesche, le presbytère d'Aublain et les routes ? Comment tous ces projets dont les chantiers n'ont pas encore commencé seront-ils financés si Belfius ne veut plus financer les emprunts de la commune ?

Déjà à l'achat du Bercet et lors du CC du 28 novembre 2019, au nom des Ecolos, j'exprimais notre vive inquiétude concernant la gestion des ressources financières de la commune, regrettant que l'achat du Bercet se fasse sans une évaluation budgétaire reprenant l'achat, les travaux et l'installation de l'administration.

Question plus générale concernant la gestion financière de la commune de Couvin :

- Depuis des années, on connaît et on pouvait estimer les budgets des différents projets communaux. Nous ne comprenons pas pourquoi une analyse financière avec une projection dans le temps des répercussions financières sur le budget communal n'a pas été réalisée par l'Echevin des finances et le service finances de la commune et cela pour chaque nouveau projet ?
- Pourquoi est-ce que le Collège n'a pas étudié d'autres solutions que d'emprunter à Belfius ? Comme par exemple des Partenariats Privé-Public ou la vente d'une partie du patrimoine communal ?
- Au Conseil Communal, il y a dans la majorité, des entrepreneurs et une architecte. Est-ce que le Collège leur a demandé des conseils à ces conseillers communaux, gestionnaires de profession pour gérer les projets et leurs impacts sur les finances communales ?

Points 13 à 20 : Chasse

Le SPW permet le nourrissage dissuasif du sanglier permis uniquement entre le 1 avril et le 30 septembre. Et toute l'année par dérogation s'il y a des dégâts à l'agriculture.

Quelle est la réglementation sur les territoires des chasses louées par la Commune ?

Point 23 : Convention - Supracommunalité - Essaimage

Le but de la prolongation pour 2024 de cette convention est de soutenir des projets supracommunaux.

Ma question, quels sont les projets supracommunaux auxquels la commune a participé en 2022 et 2023 et quels sont les projets supracommunaux auxquels la commune de Couvin participera en 2024 ?

Question d'actualité n°1 : Le grand Pont

Quand est prévue la reprise des travaux ?

Quand est prévue la fin des travaux ?

Où en est le projet de convention de reprise par la commune du grand pont de la rue de la Ville et de la rue Neuve ?

Question d'actualité n°2 : Sécurisation du futur site du service travaux

Dans le PV du Collège du 18 décembre dernier, j'ai lu que vous avez prévu l'achat de matériel électrique pour sécuriser le futur site du service travaux pour la somme de 4650€.

Ma question : de quel type de matériel électrique s'agit-il ?

Question d'actualité n°3 : les castors

Lors du Collège du 18 décembre vous avez décidé d'envoyer une lettre à la Ministre Tellier concernant la destruction des castors. Lettre reprise ci-dessous.

*"Objet: Suspension de la destruction des castors de Cul-des-Sarts dans l'attente de trouver une meilleure solution
Madame la Ministre,*

Chère Madame TELLIER, Le Collège de la Ville de Couvin vous informe, par voie officielle, que le vendredi 24/11/2023 le barrage de castors à Cul-des-Sarts a été détruit et que le fossé longeant la voirie a été agrandi, ce qui a permis de résoudre temporairement les problèmes d'inondation de la chaussée et de fonctionnement de la station d'épuration.

Il est certain que les castors délogés vont chercher à reconstruire rapidement leur barrage, et bien que la Ville de Couvin dispose d'une dérogation « pendante » de la DNF l'autorisant à les détruire, au vu des nombreuses réactions que ce projet a suscité (tant « contre » que « pour ») et également en raison de la demande de suspension de l'opération qui a été adressée depuis votre Cabinet au DNF, la Ville de Couvin a dès lors dû suspendre la finalisation de cette opération. Cette interruption des opérations laissera le temps pour réfléchir à une éventuelle meilleure alternative, à court, moyen et long termes.

Le Collège de la Ville de Couvin vous invite dès lors à prendre contact avec lui pour tenter ensemble de mettre au point la stratégie à adopter concernant la gestion des castors sur le site de Cul-des-Sarts.

Madame la Ministre, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations, "

Au nom de toute la locale Ecolo-GIC et de nombreux Couvinois amoureux de la nature, je veux corriger ce qui est écrit dans votre lettre, la station d'épuration est largement hors de la zone inondable et n'a jamais été mise en danger ni par les castors ni par les inondations. Concernant la route, la réalisation du fossé est suffisante pour reprendre et faire s'écouler dans le ruisseau l'eau qui avait recouvert la route. Pour nous, la seule et vraie raison de la volonté de détruire les castors, c'est la proximité d'étangs privés.

Ecolo-GIC veut aussi insister sur le fait que l'autorisation d'abattage obtenue est symboliquement déplorable dans une commune participante au Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse et faisant partie du territoire du Parc Naturel Viroin-Hermeton alors même que le Parc National prévoit sur la Commune de Couvin, des espaces de « réensauvagement » et que le Parc Naturel Viroin-Hermeton s'active à la « reméandration » de cours d'eau comme l'Eau Blanche. En effet, le Castor est le meilleur allié naturel qui agit à ces fins de renaturation d'espaces humides et aquatiques, spontanément et gratuitement !

Pour conclure avec un peu d'humour, dans la ligne de la logique malsaine du nourrissage des sangliers, pourquoi ne pas prévoir le nourrissage dissuasif des castors pour les éloigner des étangs privés ?